

N. *Amour*



DE CAPBRETON

DECISION DU MAIRE

Attribution des lots  
résidentiels n°5 n°6  
Lotissement des  
Alouettes

Le Maire de la Commune de CAPBRETON,

Vu la délibération du Conseil Municipal  
en date du 11 février 1983, relative à la décision de  
vente des lots résidentiels du Lotissement des Alouettes

Vu la délibération du Conseil Municipal  
en date du 14 janvier 1983, déposée à la Sous-Préfecture  
le 29 janvier 1983, décidant du prix de vente des lots,

D E C I D O N S

169570

M. F. AMOUR  
NOTAIRE ASSOCIÉ  
VINGT ET UN RUE DE LA  
LIBERTÉ - 40100 - DAX

DAX SUD-EST

ARTICLE 1 D'attribuer :

Le lot N° 5 d'une superficie de 705 M2, au prix de 168,386,10 F hors taxes le M2, soit pour la somme de 118.475,25 F (cent dix huit mille quatre cent soixante quinze francs vingt cinq centimes) hors taxes à Monsieur Bernard PUZOS demeurant 21 blé des Cigales à CAPBRETON.

Le lot N° 6 d'une superficie de 1002 M2, au prix de 168,386,10 F hors taxes le M2, soit pour la somme de 168.386,10 F (cent soixante huit mille trois cent quatre vingt six francs dix centimes) hors taxes à Monsieur MARTINEZ Aude demeurant 12 rue d'Auvergne 78690 LES ESSARTS LE ROI.

Le lot N° 7 d'une superficie de 842 M2, au prix de 168,386,10 F hors taxes le M2, soit pour la somme de 141.498,10 F (cent quarante et un mille quatre cent quatre vingt dix huit francs dix centimes) hors taxes à Monsieur MARTINI Louis, demeurant au camping municipal de CAPBRETON.

ARTICLE 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations.

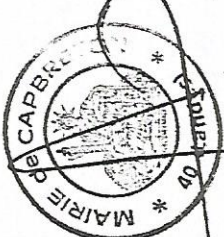
FAIT à CAPBRETON le 8 juillet 1983.

PRÉFECTURE DES LANDES  
 SOUS-PREFECTURE DE DAX

Le présent document a été reçu le : **-9 JUIL. 1983**

Cette transmission rend l'acte administratif exécutoire, mais cet accusé de réception ne...

Le Maire,



Approuvé à la minute d'un acte dressé par M. *Amour*  
 Notaire associé à St-Vincent-de-Tyroccas (Landes)  
 soussigné le *11. juillet - M. 17. août 1984*